



DECISION N°16 -2022 portant validation du devis de la société Fondouest pour l'établissement de diagnostics structurels de l'ancienne ludothèque

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société Fondouest en date du 21/01/2022 pour la réalisation de diagnostics structurels

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Fondouest est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

- De valider le devis de la société Fondouest pour l'établissement de diagnostics structurels d'un montant 11 790 € HT.

A Bernay, le 23/02/2022